



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibaut Jossart
Directeur

Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry Wauters
Directeur

Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 05/07/2023

N/Réf. : **SBK30002_710_PUN**
Gest. : **MB/ED**
V/Réf. : **15/PFU/1895021**
Corr DPC: **Eric Demelenne**
NOVA : **15/PFU/1895021**
Corr DU: **Sabeha ZEROUALI**
Lejeune Lindsay

SCHAERBEEK. Place de la Reine
(= classé comme site / Tilleul argenté à l'inventaire légal)
PERMIS UNIQUE : Réaménager de façade à façade de la place de la Reine et ses abords, le dernier tronçon de la Rue de la Poste, de la Rue Dupont, et de la Rue de Beughem ; réorganiser les zones d'arrêt sur la rue Royale entre la Rue Cornet de Grez et la rue Dupont et créer des pistes cyclables et zones de rencontre

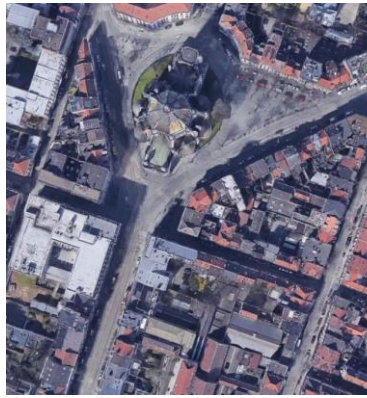
Avis conforme de la CRMS

Messieurs les Directeurs,

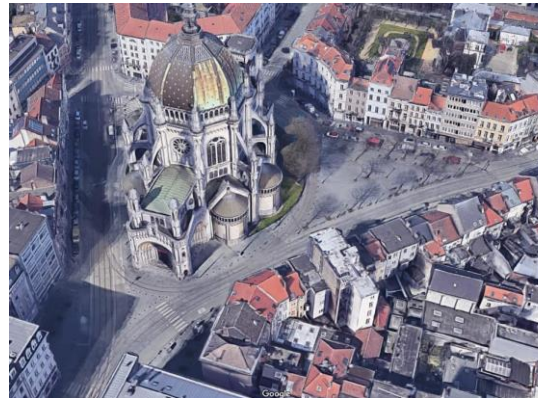
En réponse à votre courrier du 16/06/2023, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 21/06/2023, concernant la demande sous rubrique.



Situation Brugis©



Vue aérienne Google Earth©



Vue aérienne Google Earth©

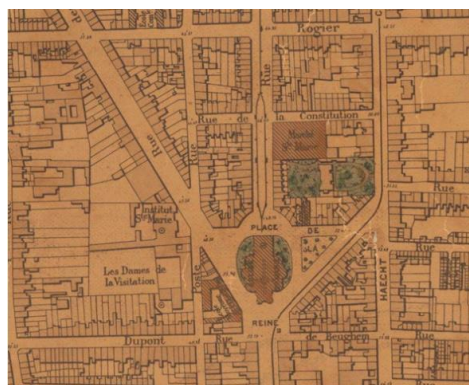
La Place de la Reine et les abords de l'église royale Sainte-Marie sont classés comme site par l'arrêté royal du 03/10/1983. L'église royale Sainte-Marie est classée comme monument par l'arrêté royal du 09/11/1976.

La rue royale et la rue des palais et la Place de la Reine bénéficient d'une notice à l'inventaire du patrimoine architectural¹. Plusieurs immeubles à l'inventaire ainsi qu'une maison éclectique classée (sise Rue Royale 328) sont situés sur ces axes.

¹ Rue Royale : <https://monument.heritage.brussels/fr/streets/10302236>
Rue des Palais : <https://monument.heritage.brussels/fr/streets/10302204>
Place de la Reine : <https://monument.heritage.brussels/fr/streets/10302227>

Historique et description du bien

Pour l'historique des lieux, la CRMS renvoie à la notice de l'inventaire du patrimoine architectural (disponible en ligne : <https://monument.heritage.brussels/fr/streets/10302227>) et à l'étude historique jointe au dossier.



Plan de la commune de Schaerbeek (extrait), dressé sous les auspices de l'échevin des Travaux publics Émile Vanden Putte. 1899. www.cartesius.be



Vue de la place de la Reine depuis la chaussée de Haecht vers 1910. Source : monument.heritage.brussels (Collection Dexia Banque-ARB-RBC)

Historique du dossier

Depuis 2019, ce dossier de réaménagement a fait l'objet d'une série de comités d'accompagnement, auxquels ont participé les cabinets Van den Brandt, et Smet, Bruxelles mobilité, les communes de Schaerbeek et Saint-Josse-Ten-Noode, Bruxelles-Environnement, la STIB, De Lijn, Perspective, Bruxelles Environnement, le SIAMU, Renovas, Bruxelles Propreté, Urban, et la CRMS. Parallèlement au processus avec les acteurs publics, en phase d'étude, un processus de participation citoyenne a accompagné l'évolution du projet.

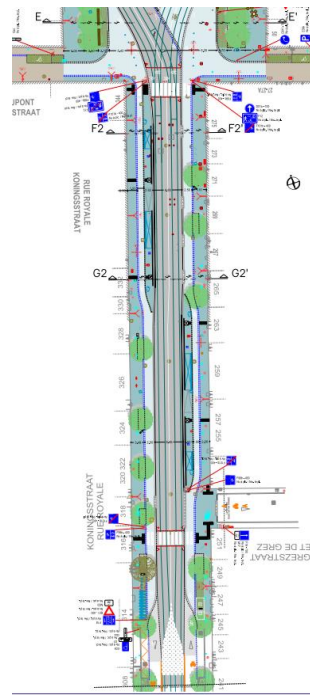
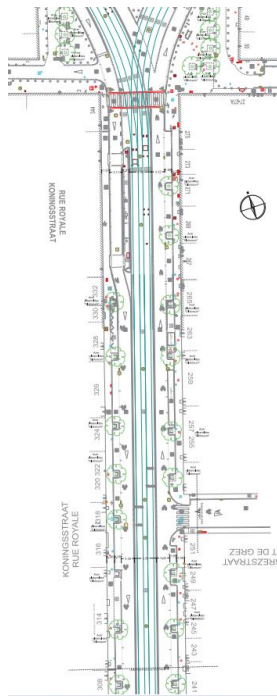
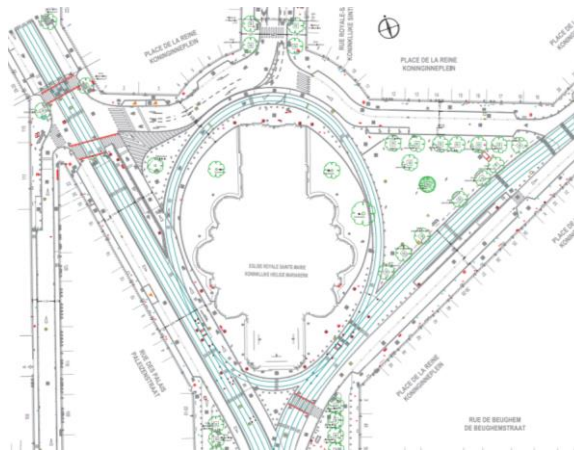
La demande

Le projet de réaménagement de la place de la Reine et de ses abords s'inscrit dans le cadre du Contrat de Renovation Urbaine 2 « Brabant Nord / Saint-Lazare ». Il prévoit le réaménagement de façade à façade de :

- La place de la Reine ;
- Le tronçon du "Tracé Royal", comprenant la rue Royale et la rue des Palais ;
- Les rues Dupont, de la Poste et de Beughem

Il vise à retrouver une cohérence urbaine et paysagère de la place de la Reine, tout en répondant aux divers besoins en termes d'accessibilité, de mobilité, de convivialité urbaine, et d'exigences environnementales. L'objectif du projet est aussi de mettre en valeur le patrimoine : typologie néoclassique, abords et socle de l'église Royale Sainte-Marie, formes urbaines héritées du XIX^{ème}, rôle du trottoir, axialité et perspectives du "Tracé royal", matérialité noble, ...

Il est prévu la réalisation d'aménagements sobres, fonctionnels et conviviaux, avec l'intégration de zones de séjour et de rencontre et d'un itinéraire cyclable au sein du périmètre. Presque toute l'emprise de projet est prévue en zone de rencontre à l'exception de la rue Royale et de la rue des Palais jusqu'avant le croisement devant l'église. Le projet intervient sur l'amélioration des déplacements des modes actifs par une réorganisation de la mobilité, l'amélioration et sécurisation des traversées piétonnes, l'élargissement des trottoirs, une meilleure lisibilité, une meilleure accessibilité vers les zones d'arrêt...



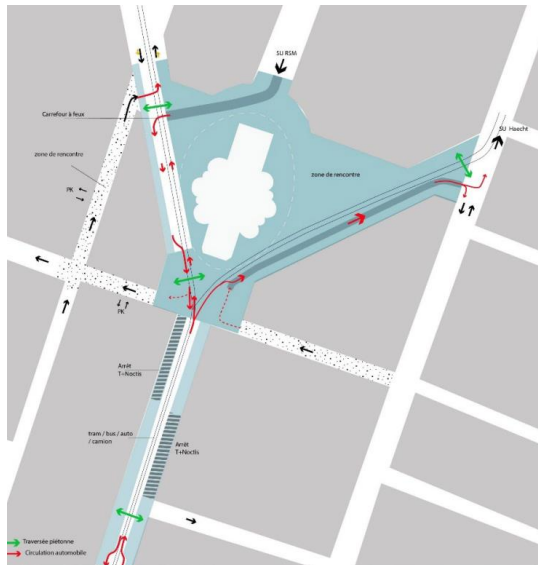
Situation existante.

Situation projetée. Images tirées du dossier de demande

Les aménagements prévoient la fermeture du nord-est de la place de la Reine, la mise en sens unique de la rue Royale Sainte-Marie et de la chaussée de Haecht et une réorganisation du passage de certaines lignes de bus. L'ensemble des arrêts de transports publics est réorganisé sur la rue Royale selon des arrêts en sablier, la circulation automobile est rabattue sur les rails, à l'exception du segment entre la rue de la Poste et le parvis de l'église en direction du Botanique.

La suppression du stationnement (85 places sur les 121 seront maintenues) permet un dégagement des espaces au profit des cheminements doux, des vues et des plantations. Un aménagement cyclable dans les deux sens peut ainsi être créé. Le positionnement des rails est maintenu au centre des perspectives. Combiné à la suppression des éléments visuels gênants et aux nouvelles compositions d'alignement des arbres, cela doit contribuer à valoriser les vues monumentales de l'axe du "Tracé royal" et à cadrer la vue vers l'église. Les profils différeront en partie de ceux existants, pour un meilleur partage des fonctions de l'espace public.

Les trois rues locales (rue de Beughem et les derniers tronçons de rue Dupont et rue de la Poste) sont traitées en zone de rencontre à travers un espace de plain-pied.



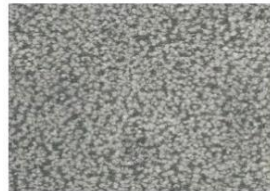
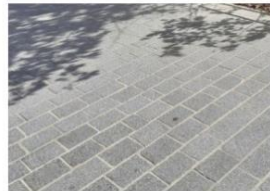
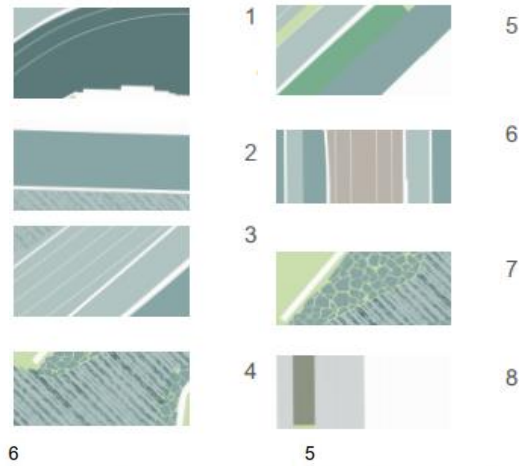
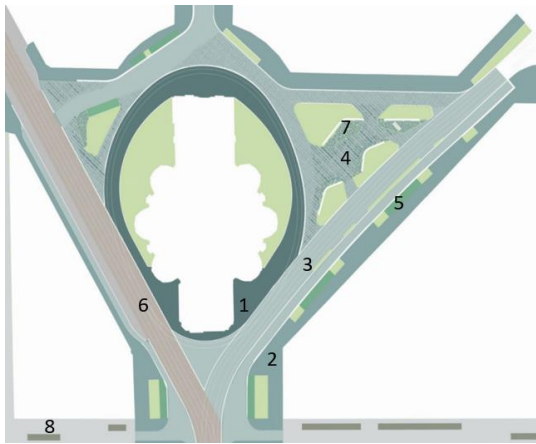
Schémas de la nouvelle mobilité planifiée. Images tirées du dossier de demande.

Au sein du périmètre de projet, le maillage vert est renforcé. Il est prévu le maintien d'une plantation d'arbres, comme historiquement, pour affirmer le tracé de la place de la Reine. Sur la place, trois arbres existants seront néanmoins abattus pour raison sanitaire, et un arbre sera remplacé pour maintenir la cohérence de l'alignement au nord de place. Un arbre, situé à l'entrée de la place, sera déplacé vers l'angle de la Rue des Palais afin de dégager les vues et perspectives vers la place et de nouveaux alignements d'arbres sont créés en bordure de trottoir. Le long de la rue Royale, l'alignement des arbres, la régularité de l'interdistances, la symétrie et l'homogénéité des essences sont respectés. Les tilleuls argentés aux abords de l'église, dont l'un est repris à l'inventaire des arbres, sont maintenus.

Concernant la matérialité, l'aménagement général se caractérise par l'utilisation de la pierre naturelle. Le socle de l'église retrouve un rôle structurant malgré la contrainte du maintien de la boucle technique des rails de tram. Une bordure en pierre bleue, légèrement saillante, marque cet espace au-delà des zones d'entrée. De grandes dalles en pierre bleue marquent les entrées de l'édifice, en continuité avec les soubassements du monument. La partie restante du socle est réalisée avec les pavés en pierre bleue récupérés sur place. Le pourtour direct de l'église est maintenu en espace végétalisé. La bordure en pierre bleue de taille moulurée ainsi que la grille en fonte, séparant l'espace vert du socle de l'église et datant des aménagements de la fin du XIX^{ème}, sont préservés.

Le projet entend respecter les principes du style néoclassique, en mettant en valeur le rôle du trottoir comme espace structurant et multifonctionnel du projet. Dans l'ensemble du projet, la régularité des lignes de trottoirs (réalisés en pierre bleue) est maintenue. Le long des façades, au nord et au sud de la place, l'espace du trottoir est conservé, voire élargi : du mobilier urbain et des espaces végétalisés rythment ces espaces de promenade et d'espaces sécurisés pour les personnes à mobilité réduite. On y retrouve également des espaces pour accueillir des terrasses ou des zones de livraison. De cette manière, le trottoir retrouve un rôle multifonctionnel. Au sein de la place, une légère bordure saillante en pierre bleue marque son emprise. La hauteur de bordure des trottoirs aux abords de la Place de la Reine diminue progressivement depuis la rue Royale pour arriver à une hauteur variant entre 2 et 6 cm sur la place, et à du plain-pied à hauteur des emplacements PMR et des zones de terrasses.

Hors de la zone de rencontre, sur le "Tracé royal", la hauteur de bordure des trottoirs est maintenue et redonne aux trottoirs leur importance. La bordure conserve une hauteur de minimum 12cm, en continuité avec les aménagements existants (aux arrêts de transports publics, elle est de 18cm pour le bus ou 31cm pour le tram). Les pavés en pierre bleue 20x20 sont récupérés et réemployés avec une finition antidérapante (bouchardés).



1. Socle de l'église en pierre bleue (réutilisation des pavés 10x10 pour les rails et dalles 60x60, 60x90 aux entrées de l'église)
Kerksokkel uit blauwe steen (herbruik van de 10x10 straatstenen voor de rails, 60x60 en 60x90 tegels aan de ingangen van de kerk)

2. Trottoir: pavés en pierre bleue récupérés et bouchardés
Voetpad: herbruikte gebouchardeerde blauwe hardsteen straatstenen

3. Dalles de granit bleu de Lanhelin (parties carrossables de la place, site propre et cheminements cyclables)
Blauwe Lanhelin graniettegels (berijdbare delen van het plein en fietswegen)

4. Revêtement en panache granite et pierre bleue récupérée, format granite 20x20x12, format pierre bleue 4x20x12.
Verharding uit graniet en herbruikte blauwe steen, Formaat granietklinkers 20x20x12, Formaat blauwe steenklinkers 4x20x12.

5. Pavés de granit bleu de Lanhelin avec joints en herbés 10x10x12
Blauwe Lanhelin granietklinkers met groene voegen, 10x10x12

6. Pavés de pierre naturelle, porphyre, nuancées rouge-brun et gris (axe Royale)
Porfieren straatstenen met rode, bruine en grijze tinten (koninklijke as)

7. Opus incertum pierre blue
Opus Incertum blauwe steen

8. Pavés de béton rustiques 14x14x8 cm et avec joints en herbés
Rustieke betonnen straatstenen 14x14x8 cm met groene voegen

Matérialité prévue pour la Place de la reine et ses abords. Images extraites du dossier de demandes

Les modèles du mobilier urbain (arceaux à vélos, poubelles, luminaires...) sont sobres et en phase avec le mobilier urbain de la commune de Schaerbeek. L'encombrement du mobilier sur l'espace public est réduit tant que possible pour éviter une surcharge en matière de mobilier urbain et de panneaux de signalisation, par exemple par la mutualisation des poteaux caténaires sur lesquels des consoles ou des panneaux de signalisation sont placés. Pour les arrêts de trams, un abri double de type 'Foster' est prévu, sans parois latérales. Sur la Place de la Reine les poteaux existants sont conservés et réutilisés. Dans la rue Royale et la rue des Palais, les luminaires existants sont remplacés par des luminaires de type « Tracé Royal » (modèle 'Citea Ellipt').

Avis de la CRMS

La CRMS se réjouit de ce projet qui permet de retrouver les qualités de l'espace public et ses usages, ainsi que la réappropriation qualitative d'un espace patrimonial de très grande valeur. La CRMS tient particulièrement à souligner la qualité de l'étude historique réalisée et, surtout, son utilisation pour fonder le projet.

Pour ce qui concerne la prise en compte du patrimoine, le processus d'accompagnement du dossier a été bien mené, et aura permis d'aboutir à un projet sobre et cohérent, fondé sur une vision d'ensemble entre le bâti, le rythme des façades, les aspects paysagers, la matérialité, le traitement du sol, le mobilier, ...



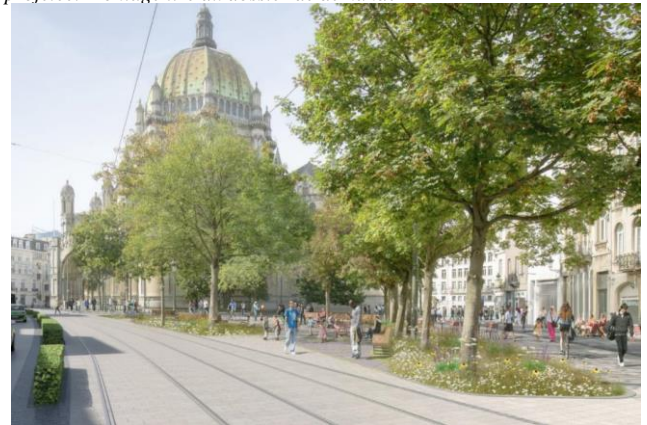
Vue vers l'église royale Sainte-Marie depuis la rue Royale – Situation existante. (Google Street View ©)



Vue vers l'église royale Sainte-Marie depuis la rue Royale – Situation projetée. Montage tiré du dossier de demande



Vue de la Place de la Reine depuis l'angle avec la Chaussée de Haecht – Situation existante. (Google Street View ©)



Vue de la Place de la Reine depuis l'angle avec la Chaussée de Haecht – Situation projetée. Montage tiré du dossier de demande

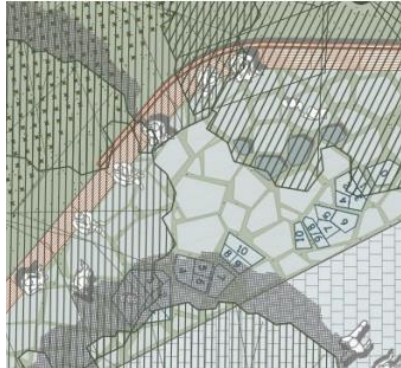
Le projet est de qualité, tant à l'échelle urbaine (perspectives, formes urbaines, cohérence, lignes de trottoirs...) qu'à celle du détail et des choix des matérialités (recours à des matériaux nobles...) et du mobilier urbain (désencombrement, modèles adaptés...). Les aménagements sont sobres et assurent, le long du "Tracé royal", la cohérence et la continuité de l'espace public.

La CRMS rend donc sur la demande un avis conforme très favorable sous la condition suivante :

- Sur la Place de la Reine et l'espace triangulaire entre l'église et la rue des Palais, la multiplicité des types de matériaux et de calepinages devrait être revue à la baisse pour gagner en sobriété, en cohérence et en uniformité. Il est demandé :
 - o de réduire le nombre de variétés de revêtement et de calepinage (il s'agira, dans tous les cas, d'abandonner le choix de l'opus incertum et du revêtement en panache granit et pierre bleue récupérée, qui cadre peu avec la typologie des abords) ;
 - o de simplifier les nouvelles formes introduites sans liens avec les formes urbaines comme les blocs de pierres bleues dans la zone de jeu ;



Situation projetée Place de la reine. En rouge, détail des aménagements. Image extraite du dossier



Détail des aménagements Place de la Reine. Image extraite du dossier



Exemple de bloc de pierre bleue. Extrait du dossier

Bien qu'en dehors du périmètre d'intervention, la CRMS souligne que dans la rue Royale Sainte-Marie, l'intégration des pistes cyclables à l'espace public n'est pas en adéquation avec le patrimoine et elles ne valorisent pas les perspectives vers l'église royale Sainte-Marie.



Vue vers l'église Royale Sainte-Marie depuis la rue Royale Sainte-Marie. Photo : Bruxelles Mobilité 2022.

Veillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. à : szrouali@urban.brussels ; llejeune@urban.brussels ; edemelenne@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ;